



La Chambre d'Agriculture de Mayenne, réunie en session le 30 novembre 2016 à 9h30, sous la présidence de Stéphane Guioullier.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

MOTION PROPOSÉE PAR LES ÉLUS DE LA COORDINATION RURALE DE MAYENNE

RELATIVE AUX CONVENTIONS TRIPARTITES SUR LES CONTRÔLES, AVEC REMPLACEMENT DES SANCTIONS PAR DES FORMATIONS

Considérant que :

- La pression de contrôle pesant sur l'agriculteur est beaucoup trop forte, d'autant plus dans le contexte actuel de crise agricole ;
- Les agriculteurs endurent le tout-répressif et une réglementation de plus en plus complexe ;
- Ils peuvent, eu égard à la complexité de la réglementation, se trouver en infraction en toute bonne foi.

Considérant en outre que :

- Des conventions tripartites (Procureur de la République/Préfet/Président de la Chambre d'Agriculture) ont été signées dans le département de la Charente, avec l'objectif d'éteindre les poursuites en échange d'un stage de sensibilisation suivi par l'auteur de l'infraction concernant l'application de la directive Nitrates ou la mise en vente et l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Peuvent faire l'objet d'une telle convention l'application de la Directive Nitrates et la mise en vente et l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- En cas d'infraction relevée lors d'un contrôle sur l'exploitation, le procès-verbal établi par le service compétent est transmis au Procureur de la République avec une proposition de formation ;
- Le Procureur peut ensuite demander à l'agriculteur en infraction de suivre cette formation et le cas échéant de se mettre en conformité ;
- Le stage, d'une durée d'une journée, est accompli à la Chambre d'Agriculture, dans un délai de 1 an à compter de la date de verbalisation ;
- Cette mesure est suivie par le délégué du procureur, la Chambre lui envoyant (ainsi qu'au service ayant effectué le contrôle) une attestation de présence de l'agriculteur participant au stage.

Demande au Préfet et au Procureur de la République la signature de conventions semblables à celles élaborées en Charente.